

LA FEUILLE DE CHENE

Bulletin municipal - Juin 2022 - N°3

Directeur de publication : Thierry SERIN

Comité de rédaction : Olivier MARTIN - André VIVENS - Laure DURAN

Conception/Impression/Crédits photos : Mairie

Tirage : 350 exemplaires - **Gratuit**



Horaires d'ouverture de la Mairie

◇
lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h30

◇
mercredi
de 9h00 à 12h30

◇
vendredi
de 13h30 à 19h00

◇
Téléphone
09 72 90 60 98
05 65 29 60 98

◇
Mail
la.rouquette@orange.fr

◇
Site Internet
www.larouquette.org



Edito

Fidèle à sa ligne éditoriale, la feuille de chêne vous propose quelques informations indispensables pour savoir ce qui se passe dans votre commune et notamment un point sur l'actualité des associations dont nous nous réjouissons qu'elles puissent de nouveau proposer des animations !

La fin de l'année scolaire pour nos enfants approche doucement mais sûrement. Ce mois de juin est attendu avec impatience puisque presque chaque semaine sont programmés une sortie, un évènement festif ou culturel.

Le début de l'été annonce également les festivités auxquelles l'ensemble de la population est chaleureusement invité. Nous espérons vous rencontrer en nombre lors de la fête de La Rouquette des 2 et 3 juillet 2022, du traditionnel marché gourmand du 10 septembre 2022 (changement de date) et de la fête du moulin de Castel lors des journées du patrimoine des 17 et 18 septembre 2022. Ces manifestations sont essentielles car elles participent au dynamisme de notre commune et font de La Rouquette un village où le vivre ensemble prend tout son sens.

Nous profitons aussi de ce nouveau numéro pour vous inviter à l'inauguration des travaux d'aménagements des espaces publics du Bourg de La Rouquette réalisés dans le cadre d'une opération « cœur de village ». Cette inauguration aura lieu le dimanche 3 juillet 2022 à 11h.

L'été ce sont les festivités mais c'est aussi le temps des grosses chaleurs qui peuvent mettre en difficulté nos anciens. Le vivre ensemble ce sont les loisirs mais aussi la petite visite que l'on rend à sa voisine ou son voisin pour échanger et prendre des nouvelles. Nous avons eu confirmation après l'épisode de confinement lié au COVID que dans notre petite commune ce réseau d'entraide et de solidarité fonctionne et qu'il est une force de notre communauté. Si vous repérez une personne isolée, en difficulté, n'hésitez pas à appeler la mairie : nous saurons trouver des solutions.

Je vous souhaite une très bonne lecture, et un bel été de convivialité et de partage, en espérant vous retrouver très vite sur nos manifestations estivales.

Dates à retenir

Aubades : 25 juin 2022

Fête de La Rouquette : 2 et 3 juillet 2022

Inauguration des aménagements du bourg : 3 juillet 2022 à 11h

Marché Gourmand : 10 septembre 2022

Fêtes du moulin de Castel : 18 septembre 2022

Randonnée Nature : une franche réussite !

Le 14 mai dernier en matinée, c'est environ 25 personnes qui ont répondu à l'invitation lancée par la commune et l'animateur du site Natura 2000. Dans ce groupe : des locaux, des Villefranchois, des personnes en vacances et même une jeune fille de Carmaux qui souhaitait découvrir notre site Natura ! Contrat rempli par E. Gilhodes qui nous a guidé sous un beau soleil et en pleine période de floraison : nous avons pu en apprendre beaucoup plus sur de très nombreuses variétés de plantes, de papillons... Nous avons aussi pu constater l'importance des travaux de débroussaillage réalisés sur 14 ha au-dessus du bourg. L'objectif est de rouvrir les milieux pour permettre une plus grande biodiversité. Ces parcelles clôturées seront mises à disposition d'un agriculteur avec l'accord des propriétaires qui doivent être remerciés. Le pacage permettra d'entretenir les terrains. Ce projet, à l'initiative de Natura 2000, a été entièrement financé par la Région. Comme il se doit après les efforts des marcheurs, nous avons fini la matinée par une petite collation fort sympathique où nous avons tous convenus que l'initiative était à reconduire.

La carte des chemins de La Rouquette enfin disponible !

Cela fait plusieurs mois que nous travaillons sur l'édition d'une carte de nos principaux chemins. Elle est enfin prête ! Avec cette carte nous ne visons pas à l'exhaustivité : seuls les chemins sur le domaine public et praticables ont été retenus. L'échelle ne permet pas une très grande précision mais la carte doit permettre à un randonneur de s'orienter et de définir le circuit qui lui convient. Elle a aussi le mérite de nous faire prendre conscience de la richesse de ce patrimoine commun que constitue notre réseau de pistes et de sentiers.

Elle est perfectible et modifiable, vous pouvez faire remonter en mairie vos remarques et propositions d'évolution.

La carte est disponible en mairie sous forme papier et vous pouvez également la télécharger grâce à ce QR code. Bonnes promenades !



Elections

1er tour des Présidentielles du 10/04/2022

Taux de participation :		83,13%
Nombre d'inscrits :	652	
Nombre de votants :	542	83,13%
Votes nuls :	7	1,29%
Votes blancs :	12	2,21%
Suffrages exprimés :	523	
1 - Jean-Luc MÉLENCHON	131	25,05%
2 - Emmanuel MACRON	112	21,41%
3 - Marine LE PEN	80	15,30%
4 - Jean LASSALLE	42	8,03%
5 - Éric ZEMMOUR	29	5,54%
6 - Anne HIDALGO	25	4,78%
7 - Valérie PÉCRESSE	25	4,78%
8 - Fabien ROUSSEL	23	4,40%
9 - Nicolas DUPONT-AIGNAN	22	4,21%
10 - Yannick JADOT	21	4,02%
11 - Philippe POUTOU	10	1,91%
12 - Nathalie ARTHAUD	3	0,57%

Comme partout en France, La Rouquette a voté les 10 et 24 avril pour élire le Président de la République. Une élection présidentielle qui est suivie des élections législatives, permettant de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale. Le taux de participation au premier tour

2ème tour des Présidentielles du 24/04/2022

Taux de participation :		80,77%
Nombre d'inscrits :	650	
Nombre de votants :	525	80,77%
Votes nuls :	29	5,52%
Votes blancs :	65	12,38%
Suffrages exprimés :	431	
1 - Emmanuel MACRON	249	57,77%
2 - Marine LE PEN	182	42,23%

des législatives a été seulement de 61 %, chiffre au-dessus des moyennes nationales mais bien en deçà des élections présidentielles sur notre commune.

Voter est un acte essentiel de notre engagement citoyen, et pour garantir la bonne tenue de tous ces scrutins, chaque commune doit fournir un important travail de préparation et d'organisation.

La municipalité souhaite adresser ses remerciements à tous les agents, élus et bénévoles qui s'investissent sans compter, pour que ces événements démocratiques se déroulent dans les meilleures conditions.

Pour rester branché, élaguez !

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves, ...

Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.

Toutefois le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de solution dangereuse et/ou complexe. Merci pour votre implication.



Feux de jardin interdits ?

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ? La loi est claire à ce sujet depuis 2011. Un particulier n'a plus le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende

pouvant aller jusqu'à 450€. Pensez aux nuisances olfactives occasionnées au voisinage.

Le saviez-vous ?

Brûler 50 kg de déchets verts, c'est polluer autant que rouler 18 000 km avec une voiture essence récente !

Bruit : des horaires à respecter

L'utilisation de machines telles que tondeuses, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses ou autres perceuses est susceptible de déranger le voisinage. Selon la loi, « tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition et son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit ».

En Aveyron, un arrêté préfectoral daté du 11 décembre 2000 fixe les horaires auxquels les particuliers peuvent se livrer à leurs travaux de bricolage ou

de jardinage, susceptibles d'occasionner du bruit :

les jours de semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

A savoir aussi : dans les lieux publics et sur la voie publique, tous les bruits agressifs ou répétitifs sont interdits, qu'ils soient causés par des engins à moteurs, des systèmes de diffusion de musique, des pétards ou des feux d'artifice (pour ces derniers, vente et détention sont réglementés), les aboiements de chien sont répréhensibles s'ils portent atteinte à la tranquillité du voisinage.

FÊTE DE LA ROUQUETTE

Samedi 2 juillet 2022

**20h00 Soirée DJ - Snack- Bar
Entrée 4 € avec 1 boisson**

Dimanche 3 juillet 2022

**8h à 17h Vide Grenier (APE)
10h00 Messe et dépôt de gerbe
15h00 Concours de pétanque en
doublette
20h00 Soirée Cochon à la broche**

Sur réservation au 06 38 78 39 48

**Bal Musette animé par
Didier MALVEZIN**

23h - Feu d'artifice